

Comité national de suivi

Suivi et évaluation du PON FSE et du PON IEJ

CNS - 29 septembre
2015

- 1. Le comité de pilotage de l'évaluation**
- 2. Le plan d'évaluation des PON FSE/IEJ**
- 3. IEJ (RAMO, évaluation d'impact 2015)**

1. Comité de pilotage de l'évaluation

- **Mise en place** : Installé le 16 juin dernier, s'est réuni deux fois (avis sur le plan d'évaluation) ; deux à trois réunions par an
- **Champ** : les deux PO nationaux FSE /IEJ + aspect coordination avec les autres PO
- **Missions** :
 - *éclairer* la DGEFP sur le suivi de la performance et l'évaluation notamment par l'analyse des résultats des indicateurs
 - *émittre des avis* sur la mise en œuvre de l'évaluation
 - *favoriser l'articulation, la mise en cohérence, la mutualisation* des travaux d'évaluation relatifs aux programmes opérationnels cofinancés par le FSE et l'IEJ en France, ainsi que l'échange de bonnes pratiques
- **Composition** : représentants des administrations centrales, experts académiques, partenaires sociaux mais également régions (4 CR + ARF), Direccte (3), départements (CD76 et 93 + ADF) et un PLIE (+AVE)

2. Plan d'évaluation

- **Une obligation réglementaire**
- **L'article 114** du règlement cadre prévoit qu' « *un plan d'évaluation est établi par l'autorité de gestion ou par l'Etat membre pour un ou plusieurs programmes opérationnels. Le programme d'évaluation est présenté au comité de suivi au plus tard un an après l'adoption du programme opérationnel* ».
- **L'article 110** ajoute que « *le comité de suivi examine en particulier .. les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation et les suites données aux conclusions des évaluations* ».

2. Plan d'évaluation

- **Des objectifs encadrés par la guidance européenne**
 - améliorer la qualité des évaluations
 - être à même de manager les programmes et de prendre des orientations politiques
 - s'assurer que les évaluations fournissent des résultats pour alimenter les rapports annuels
 - faciliter la synthèse par la Commission des différents résultats et le partage des connaissances
 - s'assurer que les ressources déployées pour l'évaluation sont appropriées

- **Le plan d'évaluation qui vous est proposé respecte au plus près les recommandations de la Commission européenne**

2. Plan d'évaluation

- **Un plan en trois parties**
- **Première partie : périmètre, objectifs et mécanismes de coordination**
 - le contexte : les textes renforcent l'évaluation des opérations + nouvelle architecture institutionnelle
 - les objectifs au nombre de 4 (qualité des travaux, pilotage des 2 programmes, fournir des données pour les RAMO, synthèse et partage des résultats)
 - le périmètre: les deux PO nationaux
 - l'articulation des travaux et méthodes : enjeu dicté par la nouvelle architecture, besoin d'assurer cohérence et mutualisation des travaux d'évaluation entre les différents PO ainsi qu'avec les travaux existants ou programmés sur les politiques publiques nationales et régionales de l'emploi (CNEFOP /CREFOP)

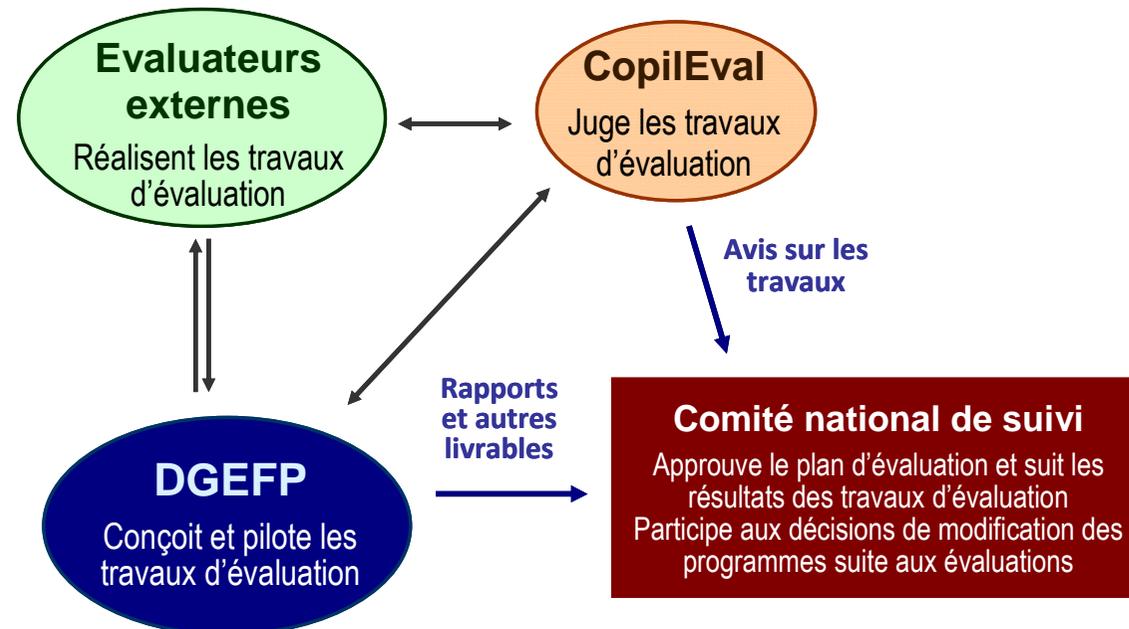
2. Plan d'évaluation

- **Deuxième partie : le cadre des travaux d'évaluation**
- **Pilotage, réalisation et gouvernance**

La DGEFP conçoit et pilote l'ensemble des travaux de suivi et d'évaluation des programmes nationaux.

Le plan aborde la compétences des agents de la DGEFP et la formation des gestionnaire des Direccte et des OI

Le plan explicite les relations entre la DGEFP et les évaluateurs externes, le CopilEval et le CNS

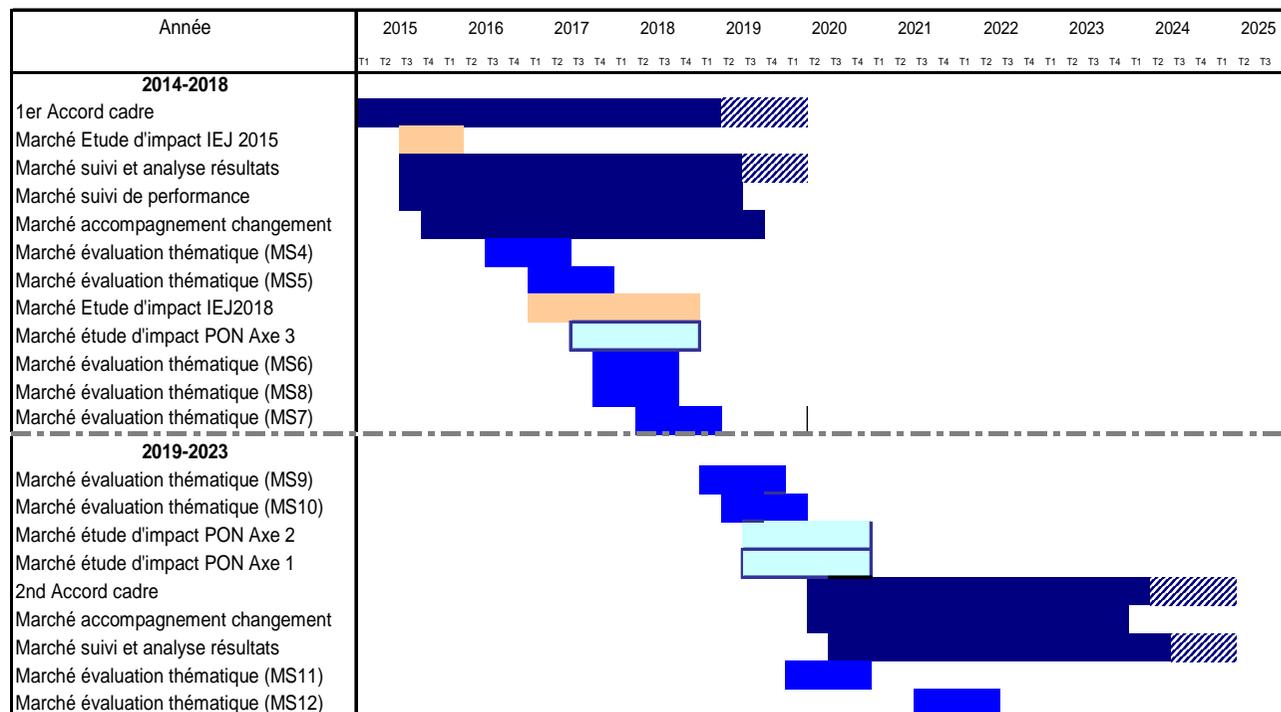


2. Plan d'évaluation

- **Deuxième partie : le cadre des travaux d'évaluation**
 - **Processus des travaux**
 - Une diversité d'approches méthodologiques, qualitatives et quantitatives
 - Une démarche de communication et de valorisation bien identifiée (enjeu de l'appropriation des résultats par les partenaires et décideurs)
 - Tirer tout le parti d'un SI permettant de fournir des données de qualité en vue d'assurer un pilotage fin et partagé (DGEFP, Direccte, OI)

2. Plan d'évaluation

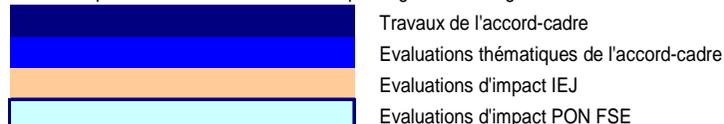
- Deuxième partie : le cadre des travaux d'évaluation
 - Calendrier et budget (6 M€)



Ramo et rapport final

Revue de performance

Note : les parties hachurées identifient la prolongation envisagée de certains marchés.



2. Plan d'évaluation

- **Troisième partie : les travaux d'évaluation programmés** sur les deux périodes 2014-2018 et 2019-2023
 - **Les évaluations d'impact, prévues réglementairement**
 - deux évaluations IEJ: 2015 (théorie) et 2018 (contrefactuelle), mutualisées avec les conseils régionaux
 - PON FSE, axe 3 pour fin 2018, contrefactuelle
 - PON FSE, axe 1 et axe 2 pour fin 2020, mixte contrefactuelle/théorie
 - **Les évaluations thématiques**
 - Principes horizontaux
 - Innovation sociale
 - Professionnalisation des acteurs et modernisation du SPE
 - Bilan à mi-parcours de la nouvelle architecture de gestion sur la mise en œuvre du PON FSE et du PO IEJ
 - Emploi des seniors

2. Plan d'évaluation

- **Troisième partie : les travaux d'évaluation programmés** sur les deux périodes 2014-2018 et 2019-2023
 - **Les évaluations thématiques (suite)**
 - Valeur ajoutée du FSE
 - Articulation FSE et politiques nationales de l'emploi
 - Gouvernance de l'inclusion et mobilisation des employeurs
 - Contribution du FSE à la stratégie UE2020 (mi 2022)
 - **Les audits**
 - Audit du système de suivi
 - Audit des outils de pilotage par la performance
 - Audit de l'accompagnement du changement

2. Plan d'évaluation

- Les évaluations listées dans le plan sont réalisées dans le cadre de marchés dont certains passés dans le cadre d'un accord cadre multi attributaire
- **5 marchés attribués ou en cours d'attribution**
- **Évaluation de l'IEJ** (*cf* point 3)
- **Suivi évaluation** : audits + modèle de tableaux de bord + fiche type par AGD; en continu, analyse annuelle des indicateurs, aide à l'élaboration du RAMO, collecte des indicateurs à 6 mois, rapport d'évaluation annuel ...
- **Suivi cadre de performance** : audits + modèle de tableaux de bord + fiche type par AGD et OI+ modélisation trajectoire d'atteinte des cibles; en continu, analyse statistique annuelle des indicateurs
- **Accompagnement du changement** : phase de test de la méthode sur 4 régions en novembre/décembre + conception plan d'actions ; déclinaison aux 13 régions métropolitaines + 5 régions Outre-mer en 2016 sur le suivi IEJ + newsletter
- **Fin de programmation 2007-2013** : maintien des outils D1/D2 et Viziaprog jusqu'au terme à mi-2016 ; aide à la rédaction du RAE 2016 et du rapport final

3. IEJ : le RAMO

- Obligation réglementaire : rendre un RAMO IEJ fin avril 2015 (non exigé pour le PON FSE)
- Il comporte
 - un bilan de la programmation au 15 avril 2015
 - des données relatives aux indicateurs FSE et IEJ
 - des éléments de description des difficultés de mise en œuvre identifiées

3. IEJ : l'évaluation d'impact 2015

- Obligation réglementaire de toutes les AG concernées pour fin 2015
- Une évaluation lancée début septembre
 - **Etude mutualisée** (13 PO : 12 PO régionaux + PO IEJ) financée par la DGEFP
 - 12 monographies régionales, une synthèse nationale, une monographie du PO IEJ, une note sur l'évaluation contrefactuelle en 2018...
 - un copil composé de l'ensemble des conseils régionaux concernés
 - Une méthode d'analyse d'impact basée sur la théorie
 - Phase terrain : série d'entretiens en région et au niveau national avec les bénéficiaires, les gestionnaires, des experts et des têtes de réseaux
 - Un premier **séminaire technique d'échange le 12 octobre** ouvert aux partenaires et experts sur la mise en œuvre opérationnelle de l'IEJ, la typologie des actions, et la méthodologie de l'évaluation contrefactuelle